

CONVENTION DE PARTENARIAT

AVENANT N° 2

Entre :

La **Métropole Aix Marseille Provence** représentée par Danièle GARCIA, membre du Bureau Déléguée à l'Agriculture, Forêts et Paysages agissant sur délégation du Président de la Métropole, dûment habilitée à signer la présente convention par délibération du Conseil Métropolitain en date du 14 décembre 2017

Et :

La **Chambre d'Agriculture du Var**, Représentée, en sa qualité de Président, par Monsieur Alain BACCINO, ci-après dénommée « CDA83 »

Sise :

11, rue Pierre Clément
CS 40 203
83006 DRAGUIGNAN CEDEX

Il est convenu d'un commun accord, de prolonger le délai prévu dans l'Avenant n°1 à la convention de partenariat signée le 30 juin 2014 entre la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et la Chambre d'Agriculture du Var, afin de lancer la réalisation de la phase 3 : Accompagnement de la collectivité à la mise en œuvre du projet de la commune de Saint Zacharie : **Mise en place de l'outil d'intervention foncière Zone Agricole Protégée** (cf article 6).

L'Avenant n°1 prévoyait un délai de réalisation de 12 mois à compter de sa signature (24 Novembre 2015). Compte tenu de contraintes techniques, le travail n'a pu aboutir dans les délais impartis. Le présent avenant prolonge donc le délai de réalisation de l'action décrite dans l'Avenant n°1. Les autres modalités restent inchangées.

Il est à noter que l'Avenant n°1 annonçait un Avenant n°2 relatif à une mission d'accompagnement à la mise en œuvre du projet agricole dans le périmètre de ZAP. Cet avenant ne sera non pas le n°2 mais le n°3.

Fait en 3 exemplaires originaux.

A Aubagne le

Pour la Chambre d'Agriculture du Var
Le Président

Alain BACCINO

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence
Membre du Bureau déléguée
à l'Agriculture et Forêt, Paysage

Danièle GARCIA